JO N°308 Vendredi 09 février 2024

JOURNAL OFFICIEL District Seine & Marne

SOMMAIRE

-Agenda

-Info PV Commission de Discipline du 07.02.2024

-PV Commission restreinte de Prévention, Médiation et Education du 08.02.2024

-PV Commission du Statut de l'Educateur du 06.02.2024

-PV Commission des Statuts & Règlements du 06.02.2024

-PV Commission d'Organisation des Compétitions des 06.02.2024 & 08.02.2024

-PV Commission Technique du 29.01.2024

-PV Commission restreinte du Foot Animation du 08.02.2024

-PV Commission restreinte Foot Féminin du 08.02.2024

-Page technique

FOOT A 11

REPORT DE LA JOURNEE DES 20.21/01/2024

Suite au report de la journée citée en objet, nous vous informons que celle-ci est reportée au **30 et 31 mars 2024 (Week-End de Pâques).**

Nous sommes bien conscients que cette date n'est pas idéale car ce Week-End est généralement l'occasion pour les clubs d'organiser ou de participer à des tournois. Néanmoins, toutes les autres possibilités se situaient durant des vacances scolaires, ce qui occasionnait, aussi, des difficultés importantes.

Nous vous rappelons, toutefois, que l**es clubs ont la possibilité de se mettre d'accord en amont pour programmer leur rencontre à une autre date**. **A réception du message de validation des 2 parties, le District validera les reports de match demandés.**

ADAPTATION DU CALENDRIER DES CHALLENGES FUTSAL

Face aux importantes difficultés pour obtenir des créneaux dans les gymnases malgré l'anticipation effectuée, le calendrier des manifestations FUTSAL **doit être adapté au nombre d'installations disponible**.

En conséquence, **la pratique féminine** sera priorisée au mois de février (U9F/ U11F/U13F), compte-tenu de la mise en place de l'Opération « Toutes Foot » au mois d'avril. **La pratique masculine** (U9/U11/U13) restera planifiée au mois d'avril avec les 16 équipes qualifiées du Tour 1.

♦ Finale U9 et U11 : 07/04/2024 (sous réserve de disponibilité de gymnase)

♦ Finale U13 : 21/04/2024 (sous réserve de disponibilité de gymnase)

Par ailleurs, **les Finales U15 F et U18 F** seront jouées en "lever de rideau" de la Finale de la Coupe 77 Futsal Seniors qui aura lieu dans la semaine du 27 au 31 mai 2024. Ces 2 finales tiendront compte des résultats enregistrés lors du tour 1 de ces 2 challenges.

De plus, dans le cadre du développement de la pratique Futsal et tenant compte de la disponibilité de 2 gymnases pendant les vacances d'Hiver, le District de Seine-et-Marne de Football organise **deux Journées Futsal Loisirs sur les catégories U10/U11 et U12/U13** aux dates suivantes :

►samedi 17 Février 2024 sur la catégorie U10/U11 à Melun

►samedi 24 Février 2024 sur la catégorie U12/U13 à Savigny-le-Temple

14 places par catégorie sont disponibles. Si le nombre maximum de participants n'est pas atteint, vous avez la possibilité d'inscrire une seconde équipe.

Pour les inscriptions, merci de vous rapprocher de Jean-Marc ELIASY par mail jmeliasy@seineetmarne.fff.fr

COUPE

Le tirage de la Coupe 77 FUTSAL SENIORS est consultable sur vos agendas

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE DU DISTRICT

MARDI 18 JUIN 2024

A LESIGNY

Complexe de l'Entre Deux Parcs
Avenue des Hyverneaux
77150 LESIGNY

19H00

APPEL A CANDIDATURE

Dans ce numéro retrouvez la mise à jour des appels à candidature pour les Finales 2023/2024 toutes catégories

CHALLENGES FUTSAL FEMININS

Retrouvez en pages intérieures la répartition des équipes pour les Challenges Futsal Féminins U9 - U11 - U13 organisés les 10 et 11 février 2024

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

· Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc…)

· Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc…)

· Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc…)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

· Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.

· Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 10 & 11 février 2024

Mme Christiane CAU
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY	MELUN
COMMISSIONS **Mardi 13 février 2024** Commission des Statuts et Règlements **17H00** **Jeudi 15 février 2024** Commission d'Organisation des Compétitions **14H00**	**COMMISSIONS** **Mercredi 14 février 2024** Commission de Discipline **16H00** **Vendredi 16 février 2024** Commission d'Arbitrage **19H00**

Appel à candidatures

Finales Foot Animation

Et Finales Foot à 11

Afin d'organiser au mieux les grandes manifestations de fin de saison du Football d'Animation et du foot à 11 sur notre territoire, nous vous demandons de nous informer au plus tard le **25 février 2024** par courrier ou par mail si votre club souhaite se porter candidat pour accueillir l'une d'entre elles.
Vous trouverez ci-dessous les différentes informations nécessaires pour pouvoir candidater :

27/04/2024 – Finale CHALLENGE IDF U11 et U11F (24 équipes) – de 8h00 à 18h00

- 2 terrains de foot à 11 soit 4 terrains tracés foot à 8 (synthétiques et/ou herbes) avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand si possible) **indispensable**

25/05/2024 – Finale CHALLENGE 77 U12 et CHALLENGE 77 U10 (32 équipes) – de 8h00 à 18h00

- 2 ou 3 terrains de foot à 11 soit 4 à 6 terrains tracés de foot à 8 (synthétiques et/ou herbes) avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand si possible) **indispensable**

Semaine du 27 au 31 mai 2024 : **COUPE 77 FUTSAL SENIORS et Finale CHALLENGE U18F et U15F**

- 1 gymnase avec tribune
- 2 vestiaires
- 1 vestiaire arbitre

08/06/2024-JOURNEE NATIONALE U6/U7 Secteurs 1 à 4 – de 8h00 à 18h00

- Au moins 3 terrains foot à 11 (synthétiques et/ou herbes) avec traçage FOOT à 5.
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand) **indispensable.**

08/06/2024- JOURNEE NATIONALE U6/U7 Secteurs 5 à 8 – de 8h00 à 18h00

- Au moins 3 terrains foot à 11 (synthétiques et/ou herbes) avec traçage FOOT à 5.
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand) **indispensable.**

FFF

FOOT LOISIR

DISTRICT SEINE ET MARNE FFF

CRITÉRIUM

FOOT EN MARCHANT

LE 1ER EVENEMENT NATIONAL DE FOOT EN MARCHANT

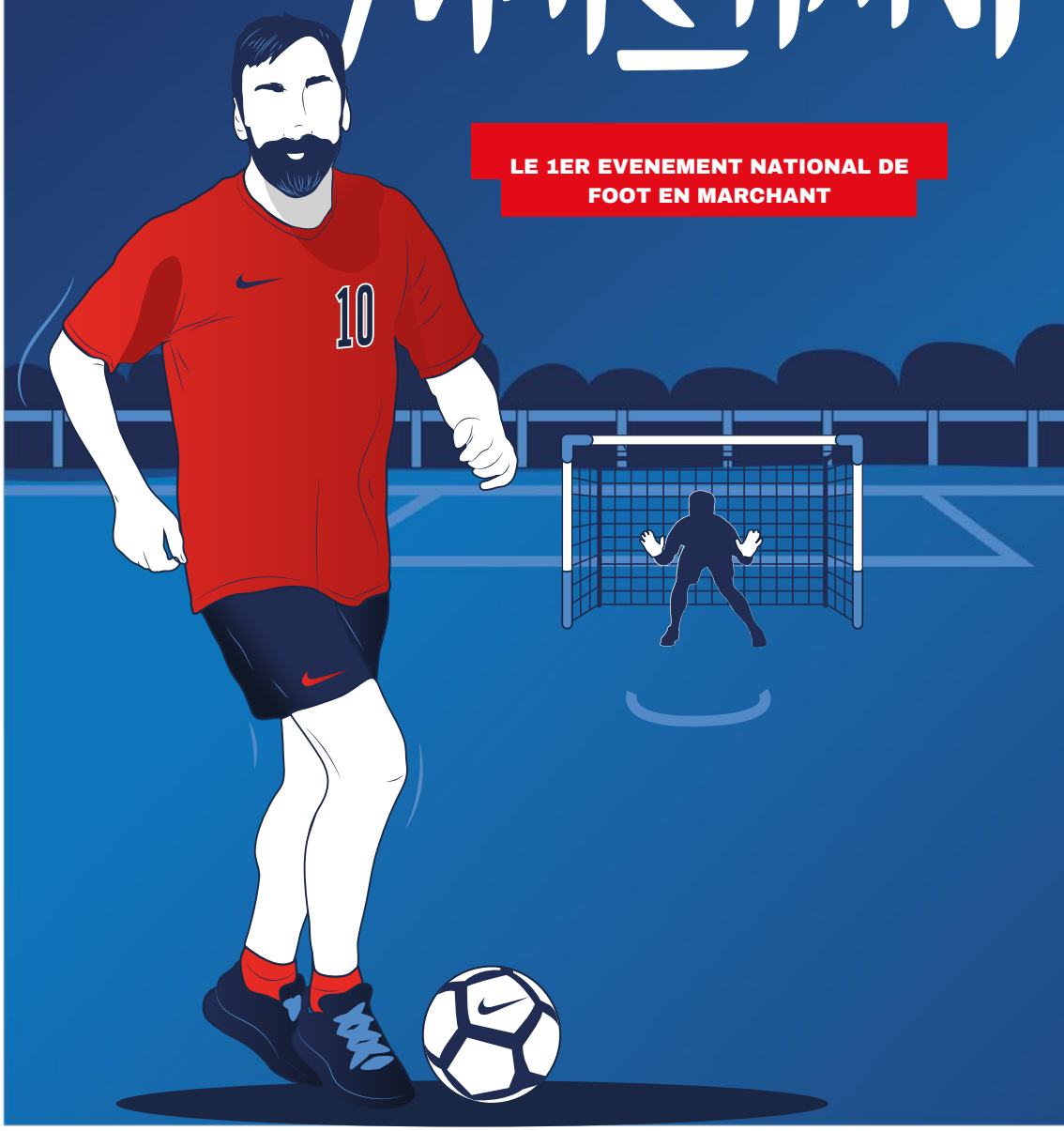

PHASE DEPARTEMENTALE

LIEU: MONTRY AU DISTRICT DE SEINE-ET-MARNE

11/03/2024

En soirée

DOSSIER D'ENGAGEMENT - SAISON 2023 2024

PHASE DEPARTEMENTALE FOOT EN MARCHANT

11 MARS 2024

Ouvert à tous les licenciés joueurs et joueuses majeurs des clubs de Seine-et-Marne

NOM DU CLUB:

NUMERO D'AFFILIATION:

CORRESPONDANT:

TELEPHONE:

MAIL:

NOMBRE D'EQUIPE(S) ENGAGEE(S):

Dossier à rendre avant le 26 Février 2024 à tdossantos@seineetmarne.fff.fr

Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 07 février 2024

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.
Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

AUDITION

Match 27100711
Mitry Ourcq Portg. 35 – Le Pin 35
45ANS groupe A du 19/11/2023

REPRISE DE DOSSIER

Match 27191559
Ent. ESPB/USBPO 21 – Bois le Roi 21
U18 D3B du 28/01/2024

Match 27696180
Nanteuil 1 – Avonnaise 1
SENIORS Coupe 77 du 28/01/2024

Match 27696187
Roissy 1 – Lesigny 1
SENIORS Coupe Comité du 28/01/2024

Match 27641963
Longueville 31 – Pays Creçois 31
VETERANS Coupe 77 du 28/01/2024

Match 27696320
Nangis 21 – Claye Souilly 23
U16 Coupe Comité du 28/01/2024

Match 27642437
Ponthierry 21 – Meaux 24
U16 Coupe Comité du 28/01/2024

CHAMPIONNAT

Match 26558579
Claye Souilly 2 – Servon 1
SENIORS D1 du 04/02/2024

Match 26558959
Pays Creçois 1 – Val Europe 2
SENIORS D2A du 04/02/2024

Match 26822090
Villeparisis 2 – Thorigny 1
SENIORS D2A du 04/02/2024

Match 26561855
Nangis 1 – Roissy 1
SENIORS D2B du 04/02/2024

Match 26822947
Pontault UMS 2 – Collégien 1
SENIORS D3D du 04/02/2024

Match 26823252
Servon 2 – Montereau Asa. 2
SENIORS D3E du 04/02/2024

Match 27142068
Bombonnaise 31 – Vaux Rochette 31
VETERANS D2C du 04/02/2024

Match 26809272
St Thibault 21 – Dammarie 21
U18 D1 du 04/02/2024

Match 26809459
Pontault UMS 21 – Chelles 21
U16 D1 du 04/02/2024

Match 27143854
Val Europe 23 – Ponthierry 22
U14 D4C du 03/02/2024

Match 27190824
BS Academy 1 – Melun Futsal 3
SENIORS FUTSAL D1 du 03/02/2024

COUPE

Match 27696338
Gretz Tournan 22 – Fontenay 21
U16 Coupe Comité du 28/01/2024

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Vaires 13 – Villenoy 11 – St Thibault 11 – Champs FFC 11
CHALLENGE 77 U10
Poule J du 09/12/2023

Match 27190812
Lieusaint Foot As – Val d'Europe Fc.
Seniors D1 Futsal du 13/01/2024

Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du jeudi 8 février 2024

Commission restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL
DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».
Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE
La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 27176624 ENT. LESIGNY ROISSY / MORMANT FC SENIORS FEMININES D1 du 17/02/2024 à 17H30

La Commission,

Reprise du dossier,

Considérant le courriel du club de Mormant du 1er février 2024,

Considérant que les informations énoncées dans le courriel n'étaient pas mentionnées dans la fiche de signalement de match sensible, émise par le club de Mormant,

Considérant qu'il y a lieu de prendre en considération ces nouveaux éléments,

Considérant qu'il y a lieu de communiquer ces informations à l'arbitre officiel et au délégué officiel,

Considérant qu'il a lieu de transmettre le courriel de Mormant à la Commission des Arbitres et à la Commission des Délégués,

Décide de confirmer la désignation d'un délégué officiel à la charge des deux clubs.

Décide de transmettre le courriel du club de Mormant du 01/02/2024 à la Commission des Arbitres et à la Commission des Délégués.

Décide que les officiels désignés sur la rencontre susnommée soient informés du contenu du courriel du club de Mormant et des consignes préconisées par leur Commission.

Match n° 26822092 NANTEUIL / VILLEPARISIS SENIORS D2 A du 11/02/2024 à 15H00

La Commission,

Considérant le P.V. de discipline du 24/01/2024 concernant la rencontre Villeparisis / Nanteuil U18 D2 du 03/12/2023,

Considérant la désignation d'un arbitre officiel,

Considérant qu'il y a lieu de renforcer le dispositif officiel,

Décide de désigner un délégué officiel à la charge des deux clubs.

Match n° 27136702 MONTEREAU / LONGUEVILLE SENIORS D4 C du 11/02/2024 à 17H00

La Commission,

Considérant la fiche de signalement de match sensible, en date du 05/02/2024, émise par le club de Longueville,

Considérant que la fiche de signalement de match sensible n'a pas été envoyée au secrétariat administratif du district 10 jours minimum avant la rencontre,

Considérant le P.V. de la commission de discipline du 15/11/2023 concernant la rencontre Longueville / Montereau Seniors D4 C du 05/11/2023,

Après un échange téléphonique avec M. BELILI, Président du club de Longueville,

Considérant la désignation d'un arbitre officiel,

Considérant qu'il y a lieu de renforcer le dispositif officiel,

Considérant qu'il y a lieu de renforcer le dispositif sécuritaire,

Décide de désigner un délégué officiel à la charge du club de Longueville.

Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.

Il est rappelé au club de Longueville de faire parvenir la fiche de signalement de match sensible au secrétariat administratif du district 10 jours minimum avant la rencontre,

Match n° 26562707 DAMMARIE CITY / MONTEREAU SENIORS D2 C du 11/02/2024 à 17H00
La Commission,

Considérant la fiche de signalement de match sensible, en date du 07/02/2024, émise par le club de Montereau,

Considérant que la fiche de signalement de match sensible n'a pas été envoyée au secrétariat administratif du district 10 jours minimum avant la rencontre,

Considérant le P.V. de discipline du 15/11/2023 concernant la rencontre Montereau / Dammarie City Seniors D2 C du 05/11/2023,

Considérant la désignation d'un arbitre officiel,

Considérant qu'il y a lieu de renforcer le dispositif officiel,

Considérant qu'il y a lieu de renforcer le dispositif sécuritaire,

Décide de désigner deux arbitres assistants officiels et un délégué officiel à la charge du club de Montereau.

Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.

Il est rappelé au club de Montereau de faire parvenir la fiche de signalement de match sensible au secrétariat administratif du district 10 jours minimum avant la rencontre,

Match n° 26809207 SAVIGNY LE TEMPLE F.C. / LE MEE SP. U18 D1 du 18/02/2024 à 14H00
La Commission,

Reprise du dossier,

Considérant l'accord des deux clubs lors de la visioconférence du 29/01/2024, pour disputer la rencontre à huis clos sur les installations sportives du District,

Décide de confirmer que la rencontre susnommée soit jouée à huis clos sur les installations sportives du District à Montry, avec nomination de 3 arbitres officiels et de 2 délégués officiels à la charge des deux clubs.

Décide que les deux clubs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour cette rencontre au secrétariat administratif du District au plus tard le vendredi 16 février 2023 à 12h, 14 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche). RSG District Article 40.6 et 13.5.

Commission Départementale du Statut de l'Educateur

PROCÈS VERBAL du mardi 06 février 2024

Président de séance : Gérard VIVES (CD)

Secrétaire de séance : Dominique DA ROCHA

Présents : Jean-Claude DEROZIER - Daniel LOUIS

Absents excusés : Jean-Paul PEYRIN (CD) - José QUEIROS ARAUJO - Abdelhak RAJI (CD)

Assiste : Marie CANOLLE (CT PPF)

Rôle et mission de la Commission :

La Commission Départementale du Statut de l'Educateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3.
La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 77. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :
« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article.
A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »

La Commission demande que les Educateurs désignés pour l'encadrement des équipes, soient obligatoirement inscrits sur les feuilles de matchs où ils sont présents, en tant qu'Educateur Principale et non dans un autre rôle (Dirigeant, Délégué, Arbitre central, Arbitre assistant, etc…).

La Commission prend note des différentes modifications des clubs concernant leurs éducateurs en charge des équipes à obligation. Elle constate avec regret que certains clubs omettent de mettre en copie, lors de leur courriel au Service Technique de la Ligue, notre Service Administratif du District afin que celui-ci en informe cette Commission. Elle constate également que certains clubs envoient leur courriel de modification au Secrétariat du District sans en informer en même temps le Service Technique de la Ligue.

Examen des feuilles de matchs du 13 novembre 2023 au 04 février 2024 inclus,
pour la Division 1 du District de Seine et Marne dans les catégories Seniors, U18, U16 et U14.

SENIORS D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Animateur Seniors
Servon FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Maxime DUREAU,
- sur le match du 26/11 n°26558541, remplacé par M. Yoann DELANEUVILLE (module CFISE), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 03/12 n°26558542, remplacé par M. Yoann DELANEUVILLE (module CFISE), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 17/12 n°26558552, remplacé par M. Yoann DELANEUVILLE (module CFISE), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 14/01 n°26558555, remplacé par M. Yoann DELANEUVILLE (module CFISE), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/02 n°26558579, remplacé par M. Yoann DELANEUVILLE (module CFISE), non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Servon FC de lui indiquer, avant le lundi 12 février 2024 au plus tard, les raisons du changement d'éducateur désigné par un éducateur n'ayant pas le diplôme requis, sur les rencontres indiquées ci-dessus.
Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.
La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Vaires Ent. et C. US :
Absence de l'Educateur désigné, M. Ben ATTOUMANI,
- sur le match du 17/12 n°26558550, remplacé par M. Olivier DAGOGNET (CFF3), titulaire du diplôme requis.

U18 D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Initiateur 2
Bussy St Georges FC :
Absence de l'Educateur désigné, M. Mohammed BOUTA,
- sur le match du 17/12 n°26809240, remplacé par M. Thibaut SABOTIER (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/22 n°26809271, remplacé par M. Thibaut SABOTIER (BMF), titulaire du diplôme requis.

Cesson Vert Saint Denis E.S. :
Absence de l'Educateur désigné, M. Jean Pierre MARIE SAINTE,
- sur le match du 07/01 n°26809218, remplacé par M. Olivier MAYEMBA (CCFISE), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/02 n°26809274, remplacé par M. Eloim ANDRANA MANANGA (sans), non titulaire du diplôme requis.

Dammarie les Lys FC :
Absence de l'Educateur désigné, M. Dimitri MAVINDI,
- sur le match du 26/11 n°26809230, remplacé par M. Frank BAFFOUR (CCFISE), titulaire du diplôme requis.

Le Mée Sports Sect. Foot. :
Absence de l'Educateur désigné, M. Jonathan VANON,
- sur le match du 26/11 n°26809229, remplacé par M. Diaby DOUCOURE (BEF), titulaire du diplôme requis.

Pays de Fontainebleau RC :
Absence de l'Educateur désigné, M. Guillaume LAINE,
- sur le match du 14/01 n°26809245, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc. Signalement fait suite au rapport du Délégué officiel sur cette rencontre.

Saint Thibault FC :
Absence de l'Educateur désigné, M. William GENDRE,
- sur le match du 26/11 n°26809227, remplacé par M. Mohamed ALEM (CFI14 et CCFI10), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 17/12 n°26809240, remplacé par M. Gaétan LE THUAUT (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 14/01 n°26809249, remplacé par M. Mohamed ALEM (CFI14 et CCFI10), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 28/01 n°26809260, remplacé par M. Mohamed ALEM (CFI14 et CCFI10), non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Saint Thibault FC de lui indiquer, avant le lundi 12 février 2024 au plus tard, les raisons du changement d'éducateur désigné par un éducateur n'ayant pas le diplôme requis, sur trois des quatre rencontres indiquées ci-dessus.
Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.
La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

U16 D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Initiateur 2
AS Champs :
Absence de l'Educateur désigné, M. Joël EPALLE,
- sur le match du 19/11 n°26809409, remplacé par M. Emmanuel TANDO (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 03/12 n°26809421, remplacé par M. Emmanuel TANDO (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 14/01 n°26809434, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc. Signalement fait suite au rapport du Délégué officiel sur cette rencontre.

Senart Moissy 2 :
Absence de l'Educateur désigné, M. Jason HOSNI,
- sur le match du 03/12 n°26809426, remplacé par M. Mohamed Ali BARKALLAH (CCFI14), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 14/01 n°26809437, remplacé par M. Mohamed Ali BARKALLAH (CCFI14), titulaire du diplôme requis. Signalement fait suite au rapport du Délégué officiel sur cette rencontre.

U14 D1 - diplôme demandé : CFF2 ou Initiateur 2
Cesson Vert Saint Denis ES :
Absence de l'Educateur désigné, M. Kevin KABEYA KABONGO,
- sur le match du 09/12 n°26810022, remplacé par M. Eloim ANDRANA MANANGA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/01 n°26810035, remplacé par M. Eloim ANDRANA MANANGA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/01 n°26810048, remplacé par M. Eloim ANDRANA MANANGA (sans), non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Cesson Vert Saint Denis ES, avant le lundi 12 février 2024 au plus tard, les raisons du changement d'éducateur désigné par un éducateur n'ayant pas le diplôme requis, sur les rencontres indiquées ci-dessus.
Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.
La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Torcy PVM Football US 3 :
Absence de l'Educateur désigné, M. Romann DETAILLE,
- sur le match du 18/11 n°26810013, remplacé par M. Chakib NEJJARI (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 09/12 n°26810024, remplacé par M. Ounoussou TIMERA (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/01 n°26810051, remplacé par M. Ounoussou TIMERA (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 03/02 n°26810023, remplacé par M. Ounoussou TIMERA (BMF), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Torcy PVM Football US, avant le lundi 12 février 2024 au plus tard, les raisons du changement d'éducateur désigné par un autre éducateur même si celui-ci a bien le diplôme requis, sur les rencontres indiquées ci-dessus.
Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.
La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 06 février 2024

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Christophe LE MINOUX - Alain PARENT

Absents excusés : Christophe ESTEVE - Pascale GODEFROY

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIER

Match 27190816
CHESSY ACADEMY 1 – VILLEPARISIS 1
SENIORS FUTSAL D1 du 27/01/2024
Courriel en date du 28/01/2024 du club de CHESSY ACADEMY, demandant évocation de la Commission concernant un joueur ayant participé à la rencontre et non inscrit sur la feuille de match en lieu et place de M. MOKEDDEM Meyrwan
La Commission,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Jugeant en première instance,
Considérant que le club de VILLEPARISIS a fourni ses observations dans les délais impartis,
Considérant que le club de VILLEPARISIS confirme que le joueur MOKEDDEM Meyrwan était bien présent et a participé à la rencontre,
Considérant que l'arbitre officiel a noté sur la FMI que le joueur n'a pas participé à la rencontre,
Considérant que le club de CHESSY ACADEMY affirme que 8 joueurs ont participé au match,

La Commission demande à l'arbitre officiel ses observations pour le 12 février 2024

Match 26826716
COULOMMIERS 21– THORIGNY FC 21
U18 D2A du 28/01/2024
Courriel de THORIGNY en date du 29/01/2024, indiquant l'absence de FMI et l'établissement d'une feuille de match papier incomplètement remplie par le club recevant (absence des numéros de licence)

La Commission,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Jugeant en première instance,
Considérant que le club de COULOMMIERS a fourni ses observations dans les délais impartis,
Considérant que dans son rapport l'éducateur de THORIGNY informe que seule une feuille de match papier a été proposée (pas de FMI) que celle-ci a été remplie par son club avant le début de la rencontre, alors que la partie de COULOMMIERS n'a pas été complétée totalement avant match (pas de n° de licence) rendant impossible le contrôle des joueurs
Considérant, toutefois que la rencontre a eu lieu et a été à son terme
Par ces motifs
Dit résultat acquis sur le terrain confirmé
RSG District Annexe 2
Débit THORIGNY : 43,50 €
Débit COULOMMIERS : 9.50€ (Feuille de match incomplète)

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 27699194
ENT. OTHIS CSD 2 – VAL D'EUROPE 2
COUPE COMITE SENIORS du 28/01/2024
Courriel du club d'OTHIS en date 29 janvier, portant réclamation sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de VAL d'EUROPE 2 susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas ce jour ou le lendemain.
La Commission,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Jugeant en première instance,
Considérant que le club de VAL d'EUROPE a fourni ses observations dans les délais impartis,
Pris connaissance des réclamations du club d'OTHIS pour les dire recevables en la forme,
Considérant que l'équipe de VAL d'EUROPE 1 ne disputait pas de rencontre le 28/01/2024
Considérant que le dernier match de VAL d'EUROPE 1 a eu lieu le 17/12/2023 et l'a opposé à AVONNAISE 1 pour le compte du Championnat Seniors D1
Considérant qu'aucun joueur, inscrit sur la feuille de match en référence n'a participé à la rencontre du 17/12/2023
Par ces motifs
Dit résultat acquis sur le terrain confirmé
RSG Art. 7.9
Débit d'OTHIS : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 27696265
TRILPORT 21 – DAMMARIE FC 21
COUPE 77 U16 du 28/01/2024
Match non joué, l'équipe de DAMMARIE n'étant pas présente à l'heure du coup d'envoi à 12h30
La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier
Jugeant en première instance,
Considérant que l'équipe de DAMMARIE est arrivée à 12h55, suite à une panne du minibus, alors que la tablette était déjà clôturée
Considérant que l'arbitre de la rencontre confirme l'heure d'arrivée de DAMMARIE
Considérant que le club de DAMMARIE a fourni dans les délais impartis la facture du garage AK Auto, indiquant le remorquage du minibus en date du 28/01/2024,
Par ces motifs
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

Match 27696165
FONTAINEBLEAU 2 – SERVON 2
COUPE COMITE SENIORS du 28/01/2024
Réserves du club de SERVON sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de FONTAINEBLEAU 2 susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas ce jour ou le lendemain.
Rapport de l'arbitre officiel concernant le changement d'arbitre assistant à la mi-temps puis à la 83ème minute

La Commission demande au club de FONTAINEBLEAU l'identité de la personne ayant officié comme arbitre assistant à partir de la 83ème minute, pour le 12 février 2024

Match 27176694
SENART M. 1 – ST PATHUS 1
SENIORS D1 FEMININES du 27/01/2024
Demande d'évocation du club de ST PATHUS concernant la participation d'une ou plusieurs joueuses de SENART MOISSY ne présentant pas de double surclassement
La Commission,
Considérant, conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, que
« l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- *de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match*
- *d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié*
- *d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements*
- *d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure du Certificat International de Transfert*
- *d'infraction à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,*

Considérant de ce fait que le motif invoqué ne peut permettre de recourir à l'évocation, dit celle-ci irrecevable,
Dit que la Commission ne peut transformer la demande d'évocation en réclamation, celle-ci n'étant pas nominale.
Par ces motifs
Dit résultat acquis sur le terrain confirmé
RSG Article 30 bis - Réclamations.
Débit de ST PATHUS : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHAMPIONNAT

Match 26808165
VAL DE FRANCE 31– OTHIS 31
VETERANS D1 du 07/01/2024
Demande d'évocation du club d'OTHIS concernant la participation et la qualification du joueur de VAL DE FRANCE, BENNI Mourad, susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission en informe le club de VAL DE FRANCE et demande ses observations pour le 12 février 2024

Match 27142215
CHEVRY 31– VAL D'EUROPE 31
VETERANS D2B du 04/02/2024
Réserves du club de CHEVRY sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de VAL d'EUROPE 31 susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas ce jour ou le lendemain.
La Commission,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Jugeant en première instance,
Considérant que l'équipe Vétéran VAL D'EUROPE 31 est la seule équipe Vétéran du club,
Considérant qu'il n'y a pas d'équipe supérieure à VAL d'EUROPE 31
Par ces motifs
Dit résultat acquis sur le terrain confirmé
RSG Art 7.8
Débit CHEVRY :43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 26810796
CPSP 21– COMBS 21
U14 D3B du 03/02/2024
Réserve de CPSP sur la participation au match en référence, de joueurs titulaires d'une licence ayant le cachet « Mutation hors période », de l'équipe de COMBS,
La Commission,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Jugeant en première instance,
Considérant que l'équipe de COMBS a fait participer les joueurs :
• M. ANDRIANARISOA Mathis, (Enregistrement le 11/10/2023) MH
• M. ELMIRA EUDARIC Kamronn, (Enregistrement le 18/09/2023) MH
Considérant que ces 2 joueurs sont mutés hors délai, le nombre de mutés autorisés étant de 1 joueur,
Par ces motifs et après en avoir délibéré,
Dit la réserve de l'équipe de CPSP recevable et fondée,
Donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de COMBS 21 et en attribue le gain de (3 points ; 1 but) à l'équipe de CPSP 21
RSG District Article 7.5
- Débit de COMBS de : 43.50€
- Crédit de CPSP: 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 26558582
FONTAINEBLEAU 1 – VILLEPARISIS 1
SENIORS D1 du 04/02/2024
Demande d'évocation en date du 05/02/2024 du club de FONTAINEBLEAU concernant la qualification et la participation du joueur BOUMEDIENE Sofiane, de VILLEPARISIS, susceptible d'être suspendu à la date du match

La Commission en informe le club de VILLEPARISIS et demande ses observations pour le 12 février 2024

Match 26823461
BAGNEAUX N. 1 – MONTEREAU 1
SENIORS D2C du 18/02/2024
Courriel du club de MONTEREAU en date du 05/02/2024 demandant l'application de l'article 20.3.*20.3 - Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus.*
Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants.
Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc..), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire.
La décision revient à la Commission compétente.
Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.
La Commission
Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 19/11/2023 et 28/01/2024 pour terrain impraticable
Après en avoir délibéré
Décide que le match du 18/02/2024 aura lieu sur les installations du club de MONTEREAU

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

COUPES

Match 27820890
ROISSY 1 – ESP FEMININ 1
COUPE 77 U15F du 04/02/2024
Match non joué

La Commission demande au club de ROISSY ses observations pour le 12/02/2024, sur les raisons du match non joué

TERRAINS IMPRATICABLES

Match 2711292
LONGUEVILLE 32 – CHAMPENOIS MV 31
VETERANS D4C du 04/02/2024

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable.
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FERMETURES HORS DELAIS

Match 26825306
PAYS CRECOIS 21 – ENT.ROISSY-LESIGNY 22
U18 D2B du 04/02/2024
La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI
Dossier en cours

TOURNOIS

GRANDE PAROISSE
Tournois U8/U9 et U10/U11 du 13 avril 2024
Validés sous réserves de la disponibilité des installations

PORT PONTAULT
Tournois U6/U7 et U8/U9 du 30 mars 2024
Tournoi Vétérans du 31 mars 2024
Validés sous réserves de la disponibilité des installations

A.S.R.
Tournoi U8/U9 du 18 mai 2024
Validé sous réserves de la disponibilité des installations

DAMMARTIN
Pour faire valider vos tournois, merci de nous faire parvenir les règlements pour les différentes catégories, en précisant bien le nombre de matchs par équipe ainsi que le temps de jeu/match

Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 06 février 2024

Président de séance : M. André ANTONINI

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude OFFREDI

Présents : Ms. Jean-Marie GENTILS, Jean-Yves VISSUZAINE- Mme Monique MACHO -Jean-Marie RENAUD

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

* **Contrôle** des feuilles de matchs
* **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
* **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission réclame **pour la 1ère fois** les feuilles de match suivantes :

CRITERIUM FEMININ U18 du 03/02/2024
- **Match 27526596** - ROISSY EN BRIE 1 – PONTHIERRY 1 (Poule B)

CRITERIUM FEMININ U15 à 8 du 04/02/2024
- **Match 27852215** - BAGNEAUX NSP 1 – CHAMPENOIS MV 1 (Poule D)

CRITERIUM U15 à 8 du 03/02/2024
- **Match 27588062** - BUCEENNE 1 – THORIGNY 1 (Poule A)

FUTSAL D2 du 03/02/2024
- **Match 27191088** - ESP SLT 1 – ACS CHANTEINE 1
- **Match 27191091** - LESIGNY 1 - AVON FC 2

FEUILLES FOOT ANIMATION MANQUANTES

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

La Commission réclame **pour la 1ère fois** les feuilles de match suivantes :

RAS

La FMI est mise en place **en Critérium Excellence (U9 à U13**) à compter de la rentrée 2023-2024. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

RAPPEL : reportez sur FM vainqueur défi technique

La Commission réclame **pour la 1ère fois** les feuilles de match suivantes :

CRITERIUM U9 ESPOIRS du 27/01/2024

- **Match 27510635** - MAGNY LE HONGRE 31 – FERRIERES EN BRIE 31 (Poule A)
- **Match 27510694** - BRIE NORD 31 – COULOMMIERS BRIE 31 (Poule B)
- **Match 27510778** - GUIGNES FC 33 – C.P.S.P. 31 (Poule C)

CRITERIUM U9 EXCELLENCE du 27/01/2024

- **Match 27578312** – US TORCY 31 – NOISIEL FA 31 (Poule D)
- **Match 27578313** - LAGNY MESSAGERS 31 – BUSSY ST GEORGES 31 (Poule D)
- **Match 27578434** - VAUX LA ROCJETTE 33 – PAYS DE FONTAINEBLEAU 33 (Poule H)
- **Match 27590757** - NOISIEL FA 32 – US TORCY 33 (Poule K)
- **Match 27590758** - LAGNY MESSAGERS 32 – BUSSY ST GEORGES 33 (Poule K)
- **Match 27578553** - CLAYE SOUILLY 33 – LOGNES 34 (Poule L)

CRITERIUM U10 ESPOIRS du 27/01/2024

- **Match 27528116** - CHELLES AS 32 – LOGNES US 32 (Poule A)
- **Match 27528164** - CHELLES AS 33 - LOGNES US 33 (Poule B)
- **Match 27528165** - CHAMPS S/MARNE 32 – MITRY COMPANS GOELLY 33 (Poule B)
- **Match 27528476** - VAL DEUROPE 32 – ST MARD 31 (Poule I)
- **Match 27528477** - ESBLY 31 – QUINCY VOISINS 31 (Poule I)
- **Match 27528514** - FC COSMO 77 32 – US VAIRES 33 (Poule J)
- **Match 27528552** - FC GUIGNES 31 – LESIGNY 32 (Poule K)
- **Match 27528597** - FC GUIGNES 32 – NANDY FC 32 (Poule L)
- **Match 27528598** - SERVON FC 32 – LIEUSAINT AS 32 (Poule L)
- **Match 27528917** - CHALTELET EN BRIE 31 – HERICY VULAINES 31 (Poule R)

CRITERIUM U10 EXCELLENCE du 27/01/2024

- **Match 27578825** - SAVIGNY LE TEMPLE 21 – GRETZ TOURNAN 21 (Poule B)
- **Match 27578826** - MITRY COMPANS GOELLY 21 – PAYS DE FONTAINEBLEAU 21 (Poule B)
- **Match 27578827** - NANDY 21 – SENART MOISSY 21 (Poule B)
- **Match 27578975** - BUSSY ST GEORGES 21 – BRIE EST 21 (Poule G)
- **Match 27578976** - NANTEUIL LES MEAUX 21 – PAYS CRECOIS 21 (Poule G)

CRITERIUM U11 ESPOIRS du 27/01/2024

- **Match 27530100** - CHAMPS S/MARNE 2 – ESBLY 1 (Poule A)
- **Match 27530189** - VAL D'EUROPE 4 – ST MARD 3 (Poule D)
- **Match 27530279** - PLESSIS PLACY PORT 1 – OTHIS CO 2 (Poule G)
- **Match 27530309** - CHELLES 2 – CHAMPS FFC 1 (Poule H)
- **Match 27530339** - CHELLES 3 – CHAMPS FFC 2 (Poule I)
- **Match 27530371** - MAGNY LE HONGRE 1 – VAIRES US 2 (Poule J)
- **Match 27530401** - MAGNY LE HONGRE 2 – VAIRES US 3 (Poule K)
- **Match 27530429** - ASR 1 – US PETIT (Poule L)
- **Match 27530491** - FC COSMO 77 1 – ST PATHUS OISSERY 1 (Poule N)
- **Match 27530580** - FC GUIGNES 2 – ROISSY EN BRIE 2 (Poule Q)
- **Match 27530750** - VAUX LA ROCHETTE 2 – MELUN FC 2 (Poule W)

- **Match 27530810** - ALLIANCE 77 1 – MORMANT FC 1 (Poule Y)
- **Match 27530812** - CHATELET EN BRIE 1 – PAYS DE BIERE 1 (Poule Y)
- **Match 27530843** - CHATELET EN BRIE 2 – PAYS DE BIERE 2 (Poule Z)
- **Match 27530903** - BOIS LE ROI 2 – AMICALE BOCAGE 2 (Poule AB)

CRITERIUM U11 EXCELLENCE du 27/01/2024
- **Match 27579037** - SAVIGNY LE TEMPLE 1 – VILLEPARISIS 1 (Poule B)
- **Match 27579067** - SENART MOISSY 1 – NOISIEL FA 1 (Poule C)
- **Match 27579127** - NANGIS 1 – NANDY 1 (Poule E)
- **Match 27579155** - NANTEUIL LES MEAUX 1 – CHAMPS S/MARNE 1 (Poule F)

CRITERIUM U12 ESPOIRS du 27/01/2024
- **Match 27531111** - PAYS CRECOIS 33 – VAL DE France 33 (Poule B
- **Match 27531141** - US TORCY 33 – CHAMPS FFC 31 (Poule C)
- **Match 27531143** - MITRY COMPANS GOELLY 32 – OTHIS CO 31 (Poule C)
- **Match 27531173** - VILLEPARISIS 32 – MAGNY LE HONGRE 31 (Poule D)
- **Match 27531203** - VILLEPARISIS 33 – MAGNY LE HONGRE 32 (Poule E)
- **Match 27618701** - QUINCY VOISINS 31 – BRIE FC 31 (Poule F)
- **Match 27531276** - QUINCY VOISINS 32 – COULOMMIERS BRIE F 32 (Poule G)
- **Match 27531308** - LIEUSAINT 31 – ENT. SERVON/CHEVRY 31 (Poule H)
- **Match 27531338** - LIEUSAINT 32 - ENT. SERVON/CHEVRY 32 (Poule I)
- **Match 27618034** - GRETZ TOURNAN 32 – EFSSM 21 (Poule J)
- **Match 27618035** - NANDY 32 – VAUX LA ROCHETTE 32 (Poule J)
- **Match 27531510** - SENART MOISSY 25 – MONTEREAU ASA 32 (Poule N)
- **Match 27531511** - C.P.S.P. 22 – BRAYTOIS CS 31 (Poule N)

CRITERIUM U12 EXCELLENCE du 27/01/2024
- **Match 27579217** - VILLEPARISIS 21 – CS MEAUX 21 (Poule A)
- **Match 27579395** - PAYS CRECOIS 21 – NANTEUIL LES MEAUX 21 (Poule G)

CRITERIUM U13 ESPOIRS du 27/01/2024
- **Match 27531708** - ANNET S/MARNE 1 – BREUILLOISE 1 (Poule A)
- **Match 27531710** - COULOMMIERS 2 – THORIGNY 2 (Poule A)
- **Match 27531800** - NANTEUIL LES MEAUX 1 – BRIE FC 1 (Poule D)
- **Match 27531858** - EMERAINVILLE 1 – COULOMMIERS BRIE F 1 (Poule F)
- **Match 27531860** - FERTE S/JOUARRE 1 – MAGNY LE HONGRE 1 (Poule F)
- **Match 27531890** - FERTE S/JOURRE 2 – MAGNY LE HONGRE 2 (Poule G)
- **Match 27531979** - COMBS CA 1 – VAL DE L'YERRES 1 (Poule J)
- **Match 27531980** - ENT. LESIGNY/ROISSY 1 – ENT. CHEVRY/SERVON 1 (Poule J)
- **Match 27532040** - MARLES 1 – CESSON VSD 2 (Poule L)
- **Match 27532130** - MARLES 3 – SAVIGNY LE TEMPLE 4 (Poule O)
- **Match 27532190** - AMICALE BOCAGE 1 – LA FORET 1 (Poule Q)

FESTIFOOT U6/U7 du 27/01/2024
Secteurs 1 à 4
- **A PAYS CRECOIS**
- **A VAL D'EUROPE**
- **A MEAUX**
- **A NANTEUIL**
- **A LAGNY**
- **A TRILPORT**
- **A BRIE FC**

Secteurs 5 à 8
- **A MOISSY**
- **A NANGIS**
-

FESTIFOOT U8/U9 du 27/01/2024
Secteurs 1 à 4

- **A PAYS DE L'OURCQ**
- **A CLAYE**
- **A MAGNY**
- **A THORIGNY**
- **A VILLEPARISIS**
- **A COLLEGIEN**
- **A REBAIS**

La Commission réclame **pour la 2ème fois et dernière fois avant sanction** les feuilles de match suivantes :

CRITERIUM U15 à 8 du 27/01/2024
- **Match 27588092 - CPSP 1 – BOIS LE ROI 1 (Poule B)**

CRITERIUM U13 à 11 du 27/01/2024
- **Match 27297073 - MONTEREAU ASA 1 – PONTAULT COM. UMS 31 (Poule B)**
- **Match 27334465 - CHELLES 31 – SAVIGNY LE TEMPLE 31 (Poule B)**

FORFAITS

Match 27757225 - ENT. CS MEAUX/FFA 77 2 – US TORCY 2 - – COUPE 77 CRITERIUM FEMININ U18 du 07/02/2024
Lecture du courriel du club de US TORCY avisant du forfait de son équipe
L'équipe de l'ENT. CS MEAUX/FFA 2 est qualifiée pour le prochain tour
* **Forfait avisé**

Match N° 27618503 – BRIE FC 1 – US TORCY 2 – CRITERIUM FEMININ U18 Poule A du 03/02/2024
Lecture de la feuille de match
L'équipe US TORCY 2 ne s'est pas présentée
* **1er Forfait non avisé**

Match N° 27513513 – MONTEREAU 1 – SENART MOISSY 2 – CRITERIUM FEMININ U11 Poule E du 03/02/2024
Lecture du courriel du club de MONTEREAU ASA avisant du forfait de son équipe
* **1er Forfait avisé**

Match N° 27528513 – FERRIERES EN BRIE 32 – PAYS CRECOIS 31 – CRITERIUM ESPOIR U10 Poule J du 27/01/2024
Lecture de la feuille de match
L'équipe PAYS CRECOIS ne s'est pas présentée
* **1er Forfait non avisé**

Match N° 27530841 – ALLIANCE 77 2 – SAVIGNY LE TEMPLE 2 – CRITERIUM ESPOIR U11 Poule Z du 27/01/2024
Lecture de la feuille de match
L'équipe SAVIGNY LE TEMPLE ne s'est pas présentée
* **1er Forfait non avisé**

Match N° 27579125 – PONTAULT COM. UMS 1 – MORET VENEUX 1 – CRITERIUM U11 EXCELLENCE Poule E du 27/01/2024
Lecture de la feuille de match
L'équipe MORET VENEUX ne s'est pas présentée
* **1er Forfait non avisé**

Match N° 27531542 – MELUN 34 – SAVIGNY LE TEMPLE 34 – CRITERIUM ESPOIR U12 Poule O du 27/01/2024

Lecture de la feuille de match
L'équipe SAVIGNY LE TEMPLE ne s'est pas présentée
* **1er Forfait non avisé**

Match N° 27532099 – LE MEE 4 – VERNEUIL L'ETANG 1 – CRITERIUM ESPOIR U13 Poule N du 27/01/2024
Lecture de la feuille de match
L'équipe VERNEUIL L'ETANG ne s'est pas présentée
* **2ème Forfait non avisé**

Match N° 27617512 – LE MEE 3 – ST GERMAIN LAVAL 1 – CRITERIUM ESPOIR U13 Poule R du 27/01/2024
Lecture de la feuille de match
L'équipe ST GERMAIN LAVAL ne s'est pas présentée
* **1er Forfait non avisé**

Match N° 27334501 – LE MEE SPORTS 1 – DAMMARIE LES LYS 1 – CRITERIUM U13 EXCELLENCE Poule C du 27/01/2024
Lecture de la feuille de match
L'équipe DAMMARIE LES LYS FC ne s'est pas présentée
* **1er Forfait non avisé**

Match N° 27588061 – US PETIT MORIN 1 – BREUILLOISE 1 – CRITERIUM U15 à 8 Poule A du 03/02/2024
Lecture de la feuille de match
L'équipe BREUILLOISE AS ne s'est pas présentée
* **2ème Forfait non avisé**

Match N° 27100089 – LES MELDIX 40 – VAIRES US 41 – CRITERIUM + 55 ANS Poule B du 11/02/2024
Lecture du courriel du club de LES MELDIX avisant du forfait de son équipe
* **1er Forfait avisé**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES - TERRAINS

CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 27 et 28 janvier 2024

Match 27757225 - ENT. CS MEAUX/FFA 77 2 – US TORCY 2 - – COUPE 77 CRITERIUM FEMININ U18 du 27/01/2024
Lecture du courriel du club du CS MEAUX demandant de disputer la rencontre le 07/02/2024 à 18H30 au lieu du 27/01/2024
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Week-end du 10 et 11 février 2024

Match 27528529 - SERVON 31 – COMBS LA VILLE 32 - – CRITERIUM U10 ESPOIR Poule K du 10/02/2024
Lecture du courriel du club du COMBS LA VILLE demandant de reporter la rencontre à une date ultérieure
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27528574 - SERVON 32– COMBS LA VILLE 33 - – CRITERIUM U10 ESPOIR Poule L du 10/02/2024

Lecture du courriel du club du COMBS LA VILLE demandant de reporter la rencontre à une date ultérieure
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27618007 - LE MEE 32 – VAUX ROCHETTE 31 - – CRITERIUM U12 ESPOIR Poule J du 10/02/2024
Lecture du courriel du club du VAUX LE PENIL LA ROCHETTE demandant de reporter la rencontre à une date ultérieure
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 2759212 - CHELLES AS 21 – MEAUX ACADEMY 22 - – CRITERIUM U12 EXCELLENCE Poule A du 20/01/2024
Cette rencontre se déroulera le 10 février 2024
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27100288 - GRETZ TOURNAN 41 – BUSSY ST GEORGES 40 - – CRITERIUM 55 ANS Poule C du 11/02/2024
Lecture du courriel du club du GRETZ TOURNAN demandant de disputer la rencontre le 07/02/2024 à 20H00 au lieu du 11/02/2024
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Week-end du 17 et 18 février 2024

Match 27100217 - PAYS CRECOIS 40 – FERRIERES 40 - – CRITERIUM 55 ANS Poule C du 03/12/2023
Cette rencontre se déroulera le 18 février 2024
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Week-end du 24 et 25 février 2024

Match 27100207 - GRETZ TOURNAN 41 – CLAYE SOUILLY 41 - – CRITERIUM 55 ANS Poule C du 19/11/2023
Cette rencontre se déroulera le 25 février 2024 à Tournan en Brie
***Accord des 2 clubs et de la commission**

PROCHAINE REUNION : le mardi 13 Février 2024 à 14H30

Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 08 février 2024

Présidence : Marcel CULEDDU

Secrétaire de séance : Olivier FREMIOT

Présents : Bruno GLISE - Claude ADAM

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

Absent excusé : André ANTONINI - Francis BERNAVILLE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages des Coupes
*Feuille de matchs manquantes
*Problème FMI
*Reports/Modifications
*Suspension de Terrain
*Situation financière des clubs (LPIFF)

COUPES 77 & COMITE

COUPE 77 SENIORS
Tour 4 - 1/8e de Finale - date de jeu le 28/01/2024
*MONTEREAU 1 – VAL D'EUROPE 1 programmée le 25/02/2024
*MEAUX CS 2 – VAL DE FRANCE 1 programmée le 25/02/2024
(Match de Championnat en retard pour Montereau et Val de France le 28/01/2024)
Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu (à définir)
Equipes qualifiées : LOGNES 1 – MCG 2 – AVONNAISE 1 – BRIE FC 1 -GRETZ TOURNAN 2 – PONTAULT PORT. 1 - MONTEREAU 1 ou VAL D'EUROPE 1 - MEAUX CS 2 ou VAL DE FRANCE 1

COUPE COMITE SENIORS
Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu (à définir)
Equipes qualifiées : ROISSY US 1 – VILLEPARISIS 2 – LIEUSAINT 1 – LE PIN 1 – PONTAULT UMS 1 – PONTAULT PORT. 2 - VAL D'EUROPE 2 – FONTAINEBLEAU 2

COUPE 77 CDM
Tour 4 - 1/8e de Finale - date de jeu le 28/01/2024
*THORIGNY 6 – VAIRES 5 programmée le 18/02/2024
(Match de Championnat en retard pour Vaires le 28/01/2024)
Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu (à définir)
Equipes qualifiées : ST THIBAULT FC 6 – SNIE FC 5 – FONTAINEBLEAU PORT. 5 – PONTHIERRY 5 – LE PIN 5 –

NANTEUIL 5 – NANDY FC 5 - THORIGNY 6 ou VAIRES 5

COUPE COMITE CDM
Tour 2 – 1/4 de Finale - ~~date de jeu le 31/03/2024~~ Nouvelle date le 21/04/2024
*MOUROUX 5 – REAU 5 le 14/04/2024
*AFPO 5 – ST GERMAIN LAVAL 5 le 14/04/2024
*LAGNY 5 – COURTRY ACADEMIE 5 le 21/04/2024
*FC CONGISSOIS 5 – OTHIS 5 le 21/04/2024

COUPE 77 VETERANS
Match en retard du tour 3 :
LONGUEVILLE 31 - PAYS CRECOIS 31 le 28/01/2024 (Commission)
Tour 4 - 1/8e de Finale - date de jeu le 28/01/2024
*ENT.SAVIGNY CESSON 31 – LONGUEVILLE 31 ou PAYS CRECOIS 31 programmée le 25/02/2024
(Match de Coupe en retard du Tour 3 le 28/01/2024)
Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu (à définir)
Equipes qualifiées : LESIGNY 31 – CHELLES 31 – DAMMARIE FC 31 – LIEUSAINT 31 – MORMANT FC 31 – COMBS 32 - ENT.SAVIGNY CESSON 31 ou (LONGUEVILLE 31 ou PAYS CRECOIS 31)

COUPE COMITE VETERANS
Match en retard du tour 2 :
LONGUEVILLE 32 – ALLIANCE 31 programmée le 11/02/2024
(match en nocturne non possible pour match en semaine, terrain de Longueville occupé le 28/01/2024 et Match de Championnat en retard pour Alliance 32 le 28/01/2024)
Tour 3 - 1/8e de Finale - date de jeu le 28/01/2024
*PROVINS MJC 31 – MORMANT FC 32 programmée le 25/02/2024
*FERRIERES 31 – LONGUEVILLE 32 ou ALLIANCE 32 – **(match sans date – Date limite de jeu le 14/03/2024)**
Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu (à définir)
Equipes qualifiées : COURTRY F. 31 – PONTAULT UMS 31 – CROISSY 31 – VILLENOY 32 – LCR ASLE USC 31 – TRILPORT 31 – PROVINS MJC 31 ou MORMANT FC 32 - FERRIERES 31 ou (LONGUEVILLE 32 ou ALLIANCE 32)

COUPE 77 + 45 ANS
Tour 3 - 1/8e de Finale - date de jeu le 28/01/2024
*CLAYE S.36 – ENT.DAMMARIE SAVIGNY 35 programmée le 25/02/2024
(Match de Championnat en retard pour Claye Souilly le 28/01/2024)
*ENT.FERRIERES/CROISSY 35 – ENT.PRESLES CHEVRY 35 programmée le 25/02/2024
(Match de Championnat en retard pour Ferrieres/Croissy le 28/01/2024)
Tour 4 – 1/4 de Finale - date de jeu (à définir)
Equipes qualifiées : ENTENTE LES VILLENOY 35 – BAGNEAUX N. 35 – OZOIR FC 35 – LE PIN 35 – PAYS CRECOIS 35 – COMBS 35 - CLAYE S.36 ou ENT.DAMMARIE SAVIGNY 35 - ENT.FERRIERES/CROISSY 35 ou ENT.PRESLES CHEVRY 35

COUPE COMITE + 45 ANS
Tour 2 - 1/8e de Finale - date de jeu le 28/01/2024
*ENT.USMV FONTENAY 35 – FERRIERES/CROISSY 36 programmée le 25/02/2024
(Matchs de Championnat en retard pour les 2 équipes le 28/01/2024)
*VAL D'EUROPE 35 – CPSP 35 programmée le 25/02/2024
(Match de Championnat en retard pour Val d'Europe le 28/01/2024)
Tour 3 – 1/4 de Finale - date de jeu (à définir)
Equipes qualifiées : ENT.EVERLY/BRAY 35 – COMBS 36 – AVONNAISE 35 – VAUX ROCHETTE 35 – VILLEPARISIS 35 – PAYS BIERES 35 – ENT.USMV FONTENAY 35 ou FERRIERES/CROISSY 36 – VAL D'EUROPE 35 ou CPSP 35

COUPE 77 U18 :
Tour 4 - 1/8e de Finale - date de jeu le 25/02/2024
* THORIGNY FC 21 – LE MEE 21 **(match sans date – Date limite de jeu le 25/03/2024)**
(Match de Championnat en retard pour Thorigny FC 21 et Le Mée 21 le 25/02/2024)

* VILLEPARISIS 21 – DAMMARIE FC 21 **(match sans date – Date limite de jeu le 25/03/2024)**
(Match de Championnat en retard pour Dammarie FC 21 le 25/02/2024)

COUPE COMITE U18 :
Tour 3 - 1/8e de Finale - date de jeu le 25/02/2024
*CHAMPS FC 21 - PONTAULT PORTUGAIS 21
(Match de Championnat en retard pour Champs FC 21 et Pontault Portugais 21 le 25/02/2024)
*ENT.SERVON/CHEVRY 21- MORET-VENEUX 21 **(match sans date – Date limite de jeu le 25/03/2024)**
(Match de Championnat en retard pour Ent.Servon/Chevry 21 et Moret-Veneux 21 le 25/02/2024)
*QUINCY V. 21– FERTE S/J 21 **(match sans date – Date limite de jeu le 25/03/2024)**
(Match de Championnat en retard pour Quincy V. 21 et Ferte S/J 21 le 25/02/2024)
*LIEUSAINT 21 - TRILPORT 22 **(match sans date – Date limite de jeu le 25/03/2024)**
(Match de Championnat en retard pour Lieusaint 21 et Val de l'Yerres 21 le 25/02/2024)

COUPE 77 U16 :
Match en retard du tour 3 :
TRILPORT 21 – DAMMARIE FC 21 (Commission)
Tour 4 - 1/8e de Finale - date de jeu le 25/02/2024
*CHELLES 21 – TRILPORT 21 ou DAMMARIE FC 21 **(match sans date – Date limite de jeu le 25/03/2024)**
(Match de Championnat en retard pour Chelles 21 le 25/02/2024)

COUPE COMITE U16 :
Tour 4 - 1/8e de Finale - date de jeu le 25/02/2024
* CLAYE S. 23 – BAGNEAUX N. 21 **(match sans date – Date limite de jeu le 25/03/2024)**
(Match de Championnat en retard pour Bagneaux N. 21 le 25/02/2024)
* HERICY VS 21 – GRETZ T. 22 **(match sans date – Date limite de jeu le 25/03/2024)**
(Match de Championnat en retard pour Hericy Vs 21 et Gretz T. 22 le 25/02/2024)

COUPE SEINE ET MARNE U14
Tour 1 – Cadrage 1/8e de finale - date de jeu le 24/02/2024 :
* VAIRES 21 – VAL D'EUROPE 21 **(match sans date – Date limite de jeu le 25/03/2024)**
(Match de Championnat en retard pour Val d'Europe 21 le 24/02/2024)

COUPE 77 U14:
Match en retard du tour 2 :
LE PIN 21- FERTE 21 le 10/02/2023
Tour 3 – Cadrage 1/8e de Finale - date de jeu le 24/02/2024
6 MATCHS
10 exempts : AVONNAISE 21 – BRIARD 21 – FERTE 21 ou LE PIN 21 – LONGUEVILLE 21 – MORMANT FC 21 – NOISIEL F.A 21 – FONTAINEBLEAU 22 – QUINCY V. 21 – ST PATHUS 21 – TRILPORT 21

COUPE COMITE U14:
Match en retard du tour 2 :
FONTENAY TRES. 21 – MCG 22 le 17/02/2024
DAMMARIE FC 22 –ST MARD 21 le 10/02/2024
Tour 3 – Cadrage 1/8e de Finale - date de jeu le 24/02/2024
10 MATCHS
6 exempts : CHAMPS FC 21 – DAMMARIE FC 22 ou ST MARD 21 - DAMMARTIN CS 21 – LE MEE 22 – OZOIR FC 22 – ENT FCMH COSMO 21

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)
***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1ere fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
26822950	04/02/24	SENIORS	D3D	LIEUSAINT FOOT 2	GRETZ TOURNAN 3
Score transmis par le club de Lieusaint 1-7					
26826727	04/02/24	U18	D2A	THORIGNY 21	MEAUX ACADEMY 22
27191597	04/02/24	U18	D3B	LOGNES 21	C.P.S.P. 21
27169372	04/02/24	U16	D3D	GRETZ T. 22	LE MEE 23
26810491	03/02/24	U14	D2C	BAGNEAUX N. 21	OL. LOING 21
26810493	03/02/24	U14	D2C	AVONNAISE 21	FONTAINEBLEAU 22
27143352	27/01/24	U14	D4A	NOISIEL ACAD 21	CLAYE SOUILLY 23

La Commission réclame pour la 2eme fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
27169144	14/01/24	U16	D3C	PLAINE/CLAYE 24	ST THIBAULT 21
27696475	28/01/24	VETERANS	COUPE 77	SENART M. 32	LIEUSAINT 31
Score transmis par l'arbitre officiel : 1 - 3					

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NEANT

PROBLEME FMI

26831982	14/01/24	VETERANS	D3A	CHAMPS FC 31	THORIGNY FC 31

Suite au courriel du club de CHAMPS FC,
Considérant le problème survenu au moment de la validation du score de la rencontre.
Considérant qu'en raison d'une chute, la tablette a été cassé, engendrant la non-validation du score et la non-transmission de la FMI.
Considérant que le club de CHAMPS FC ne peut récupérer la FMI,
Considérant que le club de CHAMPS FC a transmis les informations ci-dessous :

- Score de la rencontre 4 -0 en faveur de Champs FC
- Liste des joueurs inscrits sur la FMI.
- Liste des personnes ayant occupées les fonctions d'arbitre assistant et délégué
- Informations relatives aux sanctions disciplinaires, blessé, réserves et observation d'après match.

Considérant que le club de THORIGNY FC a transmis les informations ci-dessous :

- Score de la rencontre. 4 -0 en faveur de Champs FC
- La liste des joueurs et des dirigeants ayant été inscrits initialement sur la FMI
- Liste des personnes ayant occupées les fonctions d'arbitre, arbitre assistant et délégué
- Informations relatives aux sanctions disciplinaires, blessé, réserves et observation d'après match.

Considérant les éléments transmis par les 2 clubs, la Commission enregistre le résultat de la rencontre 4 -0 en faveur de CHAMPS FC.

26810868	27/01/24	U14	D3C	MELUN CITY 23	GATINAIS VL 21

Suite au courriel du club de MELUN FC,
Considérant le problème survenu au moment de la synchronisation de la FMI, engendrant la non-validation du score et la non-transmission de la FMI.
Considérant que le club de MELUN FC ne peut récupérer la FMI,

Considérant que le club de MELUN FC a transmis les informations ci-dessous :

- Score de la rencontre 10 -0 en faveur de MELUN FC
- Liste des joueurs inscrits sur la FMI.
- Liste des personnes ayant occupées les fonctions d'arbitre assistant et délégué
- Informations relatives aux sanctions disciplinaires, blessé, réserves et observation d'après match.

Considérant que le club de GATINAIS VL a transmis les informations ci-dessous :

- Score de la rencontre. 10 -0 en faveur de MELUN FC
- La liste des joueurs et des dirigeants ayant été inscrits initialement sur la FMI
- Liste des personnes ayant occupées les fonctions d'arbitre, arbitre assistant et délégué
- Informations relatives aux sanctions disciplinaires, blessé, réserves et observation d'après match.

Considérant les éléments transmis par les 2 clubs, la Commission enregistre le résultat de la rencontre 10 -0 en faveur de MELUN FC

26558958	04/02/24	SENIORS	D2A	LE PIN 1	NANTEUIL 1

Suite au courriel du club de LE PIN,
Considérant le problème survenu au moment de la synchronisation de la FMI, engendrant la non-validation du score et la non-transmission de la FMI.
Considérant que le club de LE PIN ne peut récupérer la FMI,
Considérant les éléments transmis par l'arbitre officiel

- Score de la rencontre. 0 - 3
- Si sanctions disciplinaires,

En complément, la Commission demande pour sa prochaine réunion aux clubs de LE PIN et NANTEUIL de transmettre les informations ci-dessous :

- Liste des personnes ayant occupées les fonctions d'arbitre assistant et délégué

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS
CHAMPIONNATS / COUPES

MATCH SANS DATE

MATCH 26810650 ST THIBAULT FC 21 - TORCY 24 U14 D3A (DU 20/01/2024) REPORTE AU 30/03/2024
Demande de modification de date par courriel du club de **ST THIBAULT FC** pour disputer la rencontre le 16/03/2024 à 15h30
Accord du club de TORCY
Le terrain étant déjà occupé à 15h30 par une autre rencontre.
Demande refusée par la Commission
Demande de modification de date par courriel du club de **ST THIBAULT FC** pour disputer la rencontre le 16/03/2024 à 17h00 (horaire retenu par la Commission 17h15)
En attente accord du club de TORCY

Week-end du 10 et 11 février 2024

MATCH 27169782 GATINAIS VL 21 – NANDY FC 21 U16 D3F DU 11/02/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre le 31/03/2024 au lieu du 11/02/2024
Accord du club de GATINAIS VL.
En raison du report de la journée des 20 et 21 janvier 2024 au 30 et 31 mars 2024
Demande refusée par la Commission
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre le 07/04/2024 au lieu du 11/02/2024
Accord du club de GATINAIS VL.
Les 2 équipes ont déjà une rencontre à cette date
Demande refusée par la Commission

MATCH 27100896 COLLEGIEN 35 – VAL D'EUROPE 35 CRIT. +45 ANS Gr. B DU 11/02/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre le 11/02/2024 au lieu du 11/02/2024
Absence de date de report
Demande refusée par la Commission
Demande de modification de date par courriel du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre le 10/03/2024 au lieu du 11/02/2024
Demande refusée par le club de COLLEGIEN

MATCH 27168931 COULOMMIERS 21 – MEAUX CS 23 U16 D3B DU 11/02/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre à 10h00 au lieu de 12h30
Demande refusée par le club de MEAUX CS

MATCH 27168933 COLLEGIEN 21 – VILLEPARISIS 22 U16 D3B DU 11/02/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COLLEGIEN** pour disputer la rencontre le 21/04/2024 au lieu du 11/02/2024
Demande refusée par le club de VILLEPARISIS

MATCH 27169193 MEAUX CS 24 – PONTAULT PORT. 21 U16 D3C DU 11/02/2024
Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre le 21/04/2024 à 13h00 au lieu du 11/02/2024 à 15h00
En attente accord du club de MEAUX CS

MATCH 27169197 ST THIBAULT 21 – AFPO 21 U16 D3B DU 11/02/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **ST THIBAULT FC** pour disputer la rencontre le 19/05/2024 au lieu du 11/02/2024
Demande refusée par le club de AFPO

Week-end du 17 et 18 février 2024

MATCH 27101272 LESIGNY 35 – COMBS 35 CRITERIUM +45 ANS Groupe C DU 11/02/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **LESIGNY** pour disputer la rencontre le 25/02/2024 au lieu du 18/02/2024
Demande refusée par le club de COMBS

MATCH 27169249 COULOMMIERS 21 – AFPO 21 U16 D3B DU 18/02/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre à 12h30 au lieu de 13h00
Demande refusée par le club de AFPO
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 13h00
En attente accord du club de AFPO

Week-end du 24 et 25 février 2024

MATCH 27696975 COLLEGIEN 21 - TORCY 23 COUPE 77 U14 DU 24/02/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COLLEGIEN** pour disputer la rencontre le 25/02/2024 au lieu du 24/02/2024
En attente accord du club de TORCY

MATCH 27696977 MONTEREAU 21 – SERVON 21 COUPE 77 U14 DU 24/02/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre le 10/02/2024 au lieu du 24/02/2024
Considérant que l'équipe de MONTEREAU a déjà une rencontre de prévue le 10/02/2024 (Championnat)
Demande refusée par la Commission

MATCH 27696998 MORET-VENEUX 21 - TORCY 24 COUPE COMITE U14 DU 24/02/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MORET-VENEUX** pour disputer la rencontre à 14h30 au lieu de 15h30
En attente accord du club de TORCY

MATCH 27169554 BAGNEAUX N. 21 – SENART M. 21 U16 D3E DU 25/02/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX N.** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00
En attente accord du club de SENART MOISSY

MATCH 26825459 AVONNAISE 21 – NANDY FC 21 U18 D2C DU 25/02/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'AVONNAISE pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h00
En attente accord du club de NANDY FC

MATCH 27902427 MELUN FC 22 – GRETZ T. 21 COUPE 77 U16 DU 25/02/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MELUN FC** pour disputer la rencontre le 21/02/2024 (horaire à modifier) au lieu du 25/02/2024
En attente accord du club de GRETZ T.

Week-end du 02 et 03 mars 2024

MATCH 27139165 ST THIBAULT FC 6 – MOUROUX 5 CDM D2B DU 03/03/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MOUROUX** pour disputer la rencontre le 18/02/2024 au lieu du 03/03/2024
En attente accord du club de ST THIBAULT FC

Week-end du 09 et 10 mars 2024

MATCH 27169619 SERVON 21 – MORMANT FC 21 U16 D3E DU 10/03/2024
Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de SERVON pour disputer la rencontre le 09/03/2024 à 17H30 au lieu du 10/03/2024 à 13H30
Demande refusée par le club de MORMANT FC

MATCH 27169829 SERVON 22 – MONTEREAU 22 U16 D3F DU 10/03/2024
Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de SERVON pour disputer la rencontre le 09/03/2024 à 15H30 au lieu du 10/03/2024 à 13H30
En attente accord du club de MONTEREAU

Week-end du 16 et 17 mars 2024

MATCH 27141544 COURTRY F. 32 –BUCCEENNE 31 VETERANS D4A DU 17/03/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY F** pour disputer la rencontre du 27/01/2024 au lieu du 17/03/2024
Demande refusée par le club de BUCCEENNE

Week-end du 06 et 07 avril 2024

MATCH 27136736 SERVON 3 – MORET-VENEUX 2 SENIORS D4C DU 07/04/2024
Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de SERVON pour disputer la rencontre le 25/02/2024 à 15H30 au lieu du 07/04/2024 à 17H30
Demande refusée par le club de MORET-VENEUX

Week-end du 20 et 21 avril 2024

MATCH 26825457 DAMMARIE CITY 21 – OL. LOING 21 U18 D2C DU 21/04/2024
Demande de modification de date par courriel du club de DAMMARIE CITY pour disputer la rencontre le 18/02/2024 au lieu du 21/04/2024
En attente accord du club de OL. LOING

Week-end du 04 et 05 mai 2024

MATCH 27143705 ENT.FCMH COSMO 22 – LE PIN 22 U14 D4B DU 04/05/2024
Demande de modification de date par courriel du club de **LE PIN** pour disputer la rencontre soit le 30/03/2024, le 13/04/2024, le 20/04/2024, le 08/05/2024, le 09/05/2024 ou le 18/05/2024 au lieu du 04/05/2024
En attente accord du club de ENT.FCMH COSMO

MATCH 26809498 VILLEPARISIS 21 – PONTAULT UMS 21 U16 D1 DU 05/05/2024
Demande de modification de date par courriel du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 14/04/2024 ou le 21/04/2024 au lieu du 05/05/2024
En attente accord du club de PONTAULT UMS

MATCH 27191359 CHANGIS 21 – ST PATHUS 21 U18 D3A DU 05/05/2024
Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ST PATHUS** pour disputer la rencontre le 21/02/2024 à 20h00 au lieu du 05/05/2024 à 12h30
En attente accord du club de CHANGIS

MATCH 27140712 CPSP 2 – FERTE S/J 1 SENIORS D4B DU 05/05/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à une autre date (non renseignée) au lieu du 05/05/2024
Demande refusée par la Commission absence de date de repli

Week-end du 25 et 26 mai 2024

MATCH 27143723 LE PIN 22 – FERTE S/J 21 U14 D4B DU 25/05/2024
Demande de modification de date par courriel du club de **LE PIN** pour disputer la rencontre soit le 30/03/2024, le 13/04/2024, le 20/04/2024, le 08/05/2024, le 09/05/2024 ou le 18/05/2024 au lieu du 25/05/2024
En attente accord du club de FERTE S/J 21

MATCH 27139397 VAUX ROCHETTE 5 – CRISENOY 5 CDM D2C DU 26/05/2024
Demande de modification de date par courriel du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 08/05/2024 au lieu du 26/05/2024
En attente accord du club de CRISENOY

MATCH 26825502 VAUX ROCHETTE 21 – MORMANT 21 U18 D2C DU 26/05/2024
Demande de modification de date par courriel du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 08/05/2024 au lieu du 26/05/2024
Demande refusée par le club de MORMANT FC

Week-end du 01 et 02 juin 2024

Extrait RSG District 2023/2024
Titre III – Les Compétitions
« … Article 10 – le Calendrier
(…/…) *Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations…* ***»***
ATTENTION, les horaires des rencontres de la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées en Seniors D1) ont été mis à jour en application de l'article 10 (voir ci-dessus)

- ***Pour les U14, 15H30 pour les rencontres du 01/06/2023***
- ***Pour les CDM – VETERANS et +45 ANS, 09H30 pour les rencontres du 02/06/2023***
- ***Pour les U18 et U16, 13H00 pour les rencontres du 02/06/2023***
- ***Pour les SENIORS D2-D3 et D4, 15h00 pour les rencontres du 02/06/2023***
- ***Pour les SENIORS D1, 15h00 pour les rencontres des 26/05/2023 et 02/06/2023***

MATCH 26810693 PONTAULT UMS 22 – VILLEPARISIS 22 U14 D3A DU 01/06/2024
Demande de modification d'horaire du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu du 15h30
Demande refusée par la Commission

MATCH 27140738 CPSP 2 – VERNEUIL 2 SENIORS D4B DU 02/06/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à une autre date (non renseignée) au lieu du 02/06/2024
Considérant l'absence de date de repli.
Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre presente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.
Demande refusée par la Commission,

MATCH 27136755 FC MONTEREAU 1 – PAYS BIERES 2 SENIORS D4C DU 02/06/2024
Demande de modification de date par courriel du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre le 28/01/2024 au lieu du 02/06/2024
Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre presente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.
Demande refusée par la Commission,

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de VAUX ROCHETTE

Suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 11/10/2023
« … Match 26848756
Vaux Rochette 21 – St Michel FC 21
Coupe Gambardella du 17/09/2023 (tour de cadrage)
La Commission, déclare que le dossier a fait l'objet d'une procédure d'instruction, conformément aux dispositions de l'article 3.3.2 du Règlement Disciplinaire (annexe 1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF),

(…/…)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence des personnes auditionnées, l'instructeur n'ayant pas pris part aux délibérations et à la décision,
Vu le Barème Disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)
Inflige une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHS FERME à l'équipe U18 de VAUX ROCHETTE à compter du 13 NOVEMBRE 2023 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé à 20 KM des villes de LA ROCHETTE et VAUX LE PENIL … »

La Commission informe le club de **VAUX ROCHETTE** que ces sanctions sont applicables à compter du 13/11/2023 pour les rencontres suivantes :

Match 26825461 VAUX ROCHETTE 21 – LIEUSAINT 21
U18 D2C du 14/01/2024
La Commission demande au club de **VAUX ROCHETTE** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **VAUX ROCHETTE** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe Nationale ou 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant que le club de VAUX ROCHETTE informe la Commission que la rencontre en référence aura lieu le 14/01/2024 sur les installations de LIEUSAINT.
Considérant que le club de LIEUSAINT a transmis son accord.
La Commission autorise la tenue du match sur ce terrain

Considérant que les 2 clubs se sont d'accord pour disputer la rencontre le 25/02/2024.

Considérant que l'équipe de VAUX ROCHETTE n'a pas d'autre rencontre à domicile jusqu'au 03/03/2024.
Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 25/02/2024 à 13H00 sur les installations de LIEUSAINT.

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **VAUX ROCHETTE**

« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.
Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s),** le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.
L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.
Le terrain proposé :
a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,
b) ne peut être situé sur le territoire :
- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.
Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. … »

Club de LE MEE

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 11/01/2024
« …**Match 27169708**
Le Mée 22 – Olympique du Loing 22
U16 D3F du 19/11/2023
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
(…/…)
Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence de M. Bernard SALE,
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général
du District 77 de Football
(…/…)
La Commission inflige une suspension à :
(…/…)
• L'équipe de Le Mée, d'UN (1) match ferme de suspension de terrain pour manquement à la sécurité du terrain en vertu de l'Article 2.1.b Du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football et transmet à la COC. … »

La Commission informe le club de **LE MEE** que cette sanction est applicable à compter du 29/01/2024 pour la rencontre suivante :
Match 27169838 LE MEE 22 – ENT CHEVRY/SERVON 22
U16 D3F du 18/02/2024

La Commission demande au club de **LE MEE** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **LE MEE** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant que le club de LE MEE informe la Commission que la rencontre en référence aura lieu le 18/02/2024 sur les installations de SERVON.
Considérant que le club de SERVON a transmis son accord.

Considérant l'horaire initial de la rencontre 14h00 ainsi que l'horaire de la rencontre Seniors prévue à 15h30 le 18/02/2024,
Considérant que l'horaire de la rencontre U16 doit être modifié.

La Commission demande aux 2 clubs de nous transmettre leurs propositions et accords

La Commission demande au club de SERVON de lui transmettre l'accord de la municipalité autorisant la rencontre à se dérouler le 18/02/2024 au Parc des Sports Dominique Stabile de Servon

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **LE MEE**

« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.
Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s),** le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.
L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.
Le terrain proposé :
a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,
b) ne peut être situé sur le territoire :
- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.
Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. … »

Club de BOIS LE ROI

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 11/01/2024
« …**Match 27136515**
Bois le Roi 1 – CPSP 1
SENIORS D3F du 26/11/2023
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
(…/…)
Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence de M. Bernard SALE,
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général
du District 77 de Football,
La Commission inflige une suspension à :
(…/…)
La Commission inflige une suspension de terrain de UN (1) match ferme à l'équipe SENIORS D3 du club de BOIS LE ROI, pour agression de spectateur envers joueur vertu de l'article 2.1.b Du Barème Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football. … »

La Commission informe le club de **BOIS LE ROI** que cette sanction est applicable à compter du 29/01/2024 pour la rencontre suivante :
Match 27136529 BOIS LE ROI 1 – NANDY FC 1
SENIORS D3F du 03/03/2024

La Commission demande au club de **BOIS LE ROI** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **BOIS LE ROI** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **BOIS LE ROI**

« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.
Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s),** le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.
L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.
Le terrain proposé :
a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,
b) ne peut être situé sur le territoire :
- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. … »

Club de LOGNES

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 18/01/2024
« … Match 27191527
Lognes 21 – Pommeuse 21
U18 D3B du 19/11/2023
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
(…/…)
Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence de Mme Pascale GODEFROY,
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,
(…/…)
La Commission inflige une suspension de terrain d'UN (1) Match ferme de terrain et le retrait d'UN Point (-1) ferme à l'équipe de LOGNES pour envahissement de terrain des spectateurs, menaces des joueurs de l'équipe adverse et du corps arbitral.
La Commission transmet à la COC pour application de la sanction. … »

La Commission informe le club de **LOGNES** que cette sanction est applicable à compter du 29/01/2024 pour la rencontre suivante :
Match 27191652 LOGNES 21 – MORET-VENEUX 21
U18 D3B du 10/03/2024

La Commission demande au club de **LOGNES** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **LOGNES** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.
Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **LOGNES**
« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.
Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s),** le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.
L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.
Le terrain proposé :
a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,
b) ne peut être situé sur le territoire :
- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.
Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. … »

Club de FERTE S/J

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 15/11/2023
« … Match 27140620
Ferté S/J 1 – Lésigny 2
SENIORS D4B du 05/11/2023
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
(…/…)
Par ces motifs et après en avoir délibéré,
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du

District 77 de Football,
La commission inflige une suspension à :
(…/…)
La commission décide également UN (1) match ferme + UN (1) match avec sursis de suspension de terrain à la Ferté S/J et transmet le dossier à la COC … »

La Commission informe le club de **FERTE S/J** que cette sanction est applicable à compter du 29/01/2024 pour la rencontre suivante :
Match 27263751 FERTE S/J 1 – PONTHIERRY US 2
SENIORS D4F du 07/04/2024

La Commission demande au club de **FERTE S/J** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **FERTE S/J** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.
Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **FERTE S/J**
« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.
Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s),** le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.
L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.
Le terrain proposé :
a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,
b) ne peut être situé sur le territoire :
- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.
Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. … »

FORFAIT GENERAL

527727 SERVON 6	**CDM D1**	**57€**

Commission Départementale Technique

PROCÈS VERBAL du lundi 29 janvier 2024

Président : Mamadou NIAMBELE

Secrétaire de séance : Marie CANOLLE

Présents : Xavier Mopin (CTD DAP), Jean-Marc Eliasy (CTD DAP), Jean-Luc Juignet, Mathieu Czupryna, Gimmy Valerin, Cedric Louiset, Aymen Salmi, Eric Laclef, Aswad Chauvellier, Mahajoub Khaled, Tarek Sakali et Saïd Mahily.

Assistent : Nicolas Thierry (AEF77), Samuel Laromanière.

Absents excusés : Tony Dos Santos Alves (CTD F), Serge Babet, Frederic Anselme, Vincent Hudry, Jimmy Ficher, Olivier Selo, Christian Coste, Slimane Boumrar, Stéphane Thierry, Gaëtan Lethuaut, Fabien El Mkalleb (CDA), Jean-Paul Perrin (CD), Abdelhak Raji (CD), Isabelle Chilard (Commission Féminine), Lionel Veniant (Commission FA) et Laurent Herpe (CD)

Absents non excusés : José Araujo, Nacer Afaki, Claudio Sucami, Steve Barnabe, Daniel Malherbe

1. **Mot du Président : Mamadou Niambele**
   - Présente ses vœux
   - Content de se revoir.
   - Remerciement au clubs du SC Gretz de nous accueuillir

2. **Mot du Président de l'AEF 77**
   - Ravi d'être ici
   - Rappel de l'historique de l'AEF 77
   - Bilan actions passées
   - Action du 19/02/24 à Ozoir avec la venue de Philippe BRETAUD : tous les éducateurs des clubs sont invités

3. **Point DAP : Xavier Mopin / Jean-Marc Eliasy**
   - Foot animation : dates importantes
   - Foot féminin : action toutes foot
   - Futsal : dates importantes
   - Para foot
   - Nouvelles pratiques : lancement critérium futnet et foot en marchant

4. **Point PPF : Marie Canolle**
   - Bilan sélection
   - Interdistricts à venir

5. **Point Formation : Marie Canolle**
    - Bilan 1ère partie de saison
    - Planning 2ème partie de saison

6. **Groupe de travail**
    - Détection
    - formation

Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 08 février 2024

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission réclame pour la première fois les feuilles de match suivantes :

Challenge 77 U10 du 03/02/24 :

- A COLLEGIEN
- A LOGNES
- A LAGNY
- A ROISSY
- A SAVIGNY
- A VAL DE France
- A VAUX LA ROCHETTE

Challenge IDF U11 du 03/02/24 :

- A MOISSY

Challenge 77 U12 du 03/02/24 :

- A MOISSY
- A SAVIGNY

Festival Foot U13 du 03/02/24 :

- A MOISSY
- A PAYS CRECOIS

Jour de Coupe U10-U11 du 03/02/24 :

- A BRIARD (poule H)
- A PAYS CRECOIS
- A BRIARD (poule L)
- A VAL D'EUROPE
- AU CHATELET EN BRIE

Jour de Coupe U12-U13 du 03/02/24 :

- A QUINCY VOISINS

DEMANDES AUX CLUBS

FESTIVAL FOOT U13F du 27/01/24
A CHAMPS SUR MARNE
Suite à la lecture de la feuille de match, la commission demande au club de AS Champs sur Marne, de lui fournir pour le 13/02/24, les feuilles de composition des équipes présentes

DEMANDE DE RAPPORTS :

Jour de Coupe U10-U11 – Poule E - du 03/02/2024 :

Club recevant : MOUSSY LE NEUF ES
Equipes concernées : Moussy Le Neuf ES 2 – US Vaires 3 – AS Champs 12 – Brie Nord 2

Lecture d'un message joint à la feuille de plateau par Mme GUTIERREZ, correspondante de Moussy Le Neuf ES, concernant la participation au plateau pour l'équipe de l'AS Champs d'un nombre de joueurs plus important que le nombre de joueur complété

Lecture des mails de Mr PERYKASZA, responsable école de foot à l'ES Brie Nord, en date des 05/02/24 et 06/02/24, concernant la présence et la participation des joueurs de l'AS Champs, en nombre supérieur par rapport au document administratif complété.

La Commission demande des rapports, pour le 14/02/24, concernant les conditions de participation des joueurs de l'AS Champs à :

- L'éducateur ou l'éducatrice de l'US Vaires
- L'éducateur ou l'éducatrice de l'AS Champs

Demandes de changement de joueurs :

AS Val de l'Yerres : 1 demande de changement dans la liste U11-B. Acceptée

Commission Départementale du Football Féminin

PROCES VERBAL du jeudi 08 février 2024

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FORFAITS CHALLENGE

FESTIVAL FOOT U13F du 27/01/24
A COMBS LA VILLE
Lecture du courriel du club de Chelles avisant du forfait de son équipe
***Forfait avisé**

DEMANDE DE RAPPORTS :

FESTIVAL FOOT U13F du 27/01/2024 :

Club recevant : ASA Montereau
Equipes concernées : ASA Montereau 1 – Sénart Moissy 2 – Le Mée Sports Football 2 – Varennes FC 1 – Entente Féminine Sud Seine et Marne 2

Lecture du mail de Mme Brancourt sur les conditions d'organisation et de déroulé du plateau, ainsi que sur les l'accès aux documents administratifs

La Commission demande des rapports, pour le 07/02/24, concernant les conditions d'organisation et de déroulé du plateau, ainsi que sur l'accès aux documents administratifs à :

- L'éducateur ou l'éducatrice de l'ASA Montereau
- L'éducateur ou l'éducatrice de Sénart Moissy
- L'éducateur ou l'éducatrice de Le Mée Sports Football
- L'éducateur ou l'éducatrice du FC Varennes
- L'éducateur ou l'éducatrice de l'Entente Féminine Sud Seine et Marne

Lecture du rapport de Mme MOUHAOUIR sur les conditions d'organisation et de déroulé du plateau, ainsi que sur l'accès aux documents administratifs

La Commission demande des rapports, <u>pour la seconde et dernière fois</u>, <u>pour le 14/02/24</u>, concernant les conditions d'organisation et de déroulé du plateau, ainsi que sur l'accès aux documents administratifs à :

- L'éducateur ou l'éducatrice de l'ASA Montereau
- L'éducateur ou l'éducatrice de Sénart Moissy
- L'éducateur ou l'éducatrice de Le Mée Sports Football
- L'éducateur ou l'éducatrice du FC Varennes

<u>Critérium Féminin Sénior à 8 du 03/02/2024 :</u>

<u>Rencontre n° </u>: 27526188
<u>Rencontre:</u> Dammarie Les Lys FC 1 – Servon FC 1

Lecture de la feuille de match et de l'annexe. Présence en observation d'une annotation concernant le comportement insultant de la joueuse n°5 du FC Servon envers la n°10 du FC Dammarie Les Lys.

Lecture du mail reçu de Mr DUPRE, président du FC Servon, en date du 06/02/24, concernant le comportement insultant de l'arbitre de la rencontre ainsi que celui des joueuses du FC Dammarie envers les joueuses du FC Servon, concernant le déroulé de la rencontre, l'impartialité de l'arbitrage et l'environnement de la rencontre, ainsi que sur l'ajout après signatures et sans accord d'annotations sur l'annexe de la feuille de rencontres

La Commission demande des rapports, <u>pour le 14/02/24</u>, concernant le comportement de l'ensemble des acteurs, concernant le déroulé de la rencontre, ainsi que concernant l'arbitrage, l'environnement autour du terrain et le remplissage des documents officiels à :

- L'éducateur du FC Dammarie
- L'éducateur du FC Servon
- L'arbitre de la rencontre

Agenda Technique

FORMATIONS CFI 2024

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CFI Futsal Initiation	***1er jour*** 12/02/2024 ***2ème jour*** 13/02/2024	DAMMARIE LES LYS	**10**	**11**
CFI U6-U9 Formation réservée aux mineurs (16 ans révolu- Licence U17	***1er jour*** 19/02/2024 ***2ème jour*** 15/04/2024	MONTRY	**COMPLETE**	
CFI U10-U13 Formation réservée aux mineurs (16 ans révolu- Licence U17	***1er jour*** 20/02/2024 ***2ème jour*** 16/04/2024	LE MEE SUR SEINE	**COMPLETE**	
CFI U6-U9 Formation réservée aux mineurs (16 ans révolu- Licence U17	***1er jour*** 22/02/2024 ***2ème jour*** 18/04/2024	LE MEE SUR SEINE	**16**	**5**
CFI U10-U13 Formation réservée aux mineurs (16 ans révolu- Licence U17	***1er jour*** 23/02/2024 ***2ème jour*** 19/04/2024	MONTRY	**19**	**2**
CFI SENIORS	***1er jour*** 14/03/2024 ***2ème jour*** 09/04/2024	MONTRY	**19**	**2**
CFI U14-U19	***1er jour*** 21/03/2024 ***2ème jour*** 18/04/2024	MONTRY	**COMPLETE**	
CFI SENIORS	***1er jour*** 28/03/2024 ***2ème jour*** 16/05/2024	MONTRY	**2**	**19**
CFI U6-U9	***1er jour*** 02/04/2024 ***2ème jour*** 30/04/2024	MONTRY	**COMPLETE**	

Agenda Technique

CFI U10-U13	***1er jour*** 02/04/2024 ***2ème jour*** 30/04/2024	MONTEREAU	**COMPLETE**	
CFI U10-U13	***1er jour*** 16/04/2024 ***2ème jour*** 13/05/2024	MONTRY	**2**	**19**
CFI U14-U19	***1er jour*** 25/04/2024 ***2ème jour*** 23/05/2024	MOISSY CRAMAYEL	**COMPLETE**	

CERTIFICATIONS 2024

Objet	**Date**	**Localité**	**Nombre de pré-inscrits**	**Places restantes**
CERTIFICATION 1	***17/02/2024***	MONTRY	**COMPLETE**	
CERTIFICATION 2	***17/02/2024***	MONTRY		
CERTIFICATION 3	***17/02/2024***	MONTRY		
CERTIFICATION 1	***13/04/2024***	MONTRY	**20**	**6**
CERTIFICATION 2	***13/04/2024***	MONTRY		
CERTIFICATION 3	***13/04/2024***	MONTRY		

ATTESTATIONS FEDERALES et JOURNEE COMPLEMENTAIRE 2024

Objet	**Date**	**Localité**	**Nombre de pré-inscrits**	**Places restantes**
Journée Complémentaire DF Coach Jeune	***10/04/2024***	MONTRY	**9**	**15**
Attestation Fédérale Golf Foot	***11/04/2024***	THORIGNY	**2**	**22**
Journée Complémentaire DF Coach Jeune	***12/04/2024***	LE MEE S/SEINE	**5**	**19**

Agenda Technique

Attestation Fédérale Pratique Féminine	***20/04/2024***	GRERZ ARMAINVILLIERS	**0**	**24**
Journée Complémentaire DF Coach Seniors	***30/05/2024***	MONTRY	**4**	**20**
Attestation fédérale Futnet	***06/06/2024***	MONTRY	**0**	**24**
Attestation Fédérale Foot en marchant	***20/06/2024***	MONTRY	**0**	**24**

CHALLENGE FUTSAL 77 U9 F

Heure	MATCH	Equipe 1		Equipe 2		Score	
10h00	1	A1	Meaux 1	A2	ST MARD		
10h12	2	A3	Entente Féminine Sud S/M 1	A4	GRETZ		
10h24	4	B1	MEAUX 2	B2	VILLEPARISIS		
10h36	5	B3	Entente Féminine Sud S/M 2	B4			
10h48	6	A1	Meaux 1	A3	Entente Féminine Sud S/M 1		
11h00	7	A2	ST MARD	A4	GRETZ		
11h12	8	B1	MEAUX 2	B3	Entente Féminine Sud S/M 2		
11h24	9	B2	VILLEPARISIS	B4			
11h36	10	A1	Meaux 1	A4	GRETZ		
11h48	11	A2	ST MARD	A3	Entente Féminine Sud S/M 1		
12h00	12	B1	MEAUX 2	B4			
12h12	13	B2	VILLEPARISIS	B3	Entente Féminine Sud S/M 2		

GROUPE A		MATCH 1			MATCH 2			MATCH 3			Total			Classement
Code	Equipe	Bp	Bc	Pt	Bp	Bc	Pt	Bp	Bc	Pt	Bp	Bc	Pt	
A1	Meaux 1													
A2	ST MARD													
A3	Entente Féminine Sud S/M 1													
A4	GRETZ													

GROUPE B		MATCH 1			MATCH 2			MATCH 3			Total			Classement
Code	Equipe	Bp	Bc	Pt	Bp	Bc	Pt	Bp	Bc	Pt	Bp	Bc	Pt	
B1	MEAUX 2													
B2	VILLEPARISIS													
B3	Entente Féminine Sud S/M 2													
B4														

Heure	MATCH	Equipe 1		Equipe 2		Score	
13h00	14	3A		4B			
13h12	15	4A		3B			
13h24	16	2A		1B			
13h48	17	1A		1B			
14h00	18	D14		D15			
14h12	19	V14		V15			
14h24	20	D16		D17			
14h36	21	V16		V17			

CLASSEMENT FINAL U9 F	
8	
7	
6	
5	
4	
3	
2	
1	

REGLEMENT

- Temps de jeu : 09 minutes

Départage en cas d'égalite sur la phase 1 (Par ordre de priorité) : Résultat direct/ Meilleure attaque/Meilleure Défense/TAB Mort subite

-Départage sur la phase 2 : TAB Mort Subite

CHALLENGE FUTSAL 77 U11 F

Heure	MATCH	Equipe 1		Equipe 2		Score	
09H00	1	A1	CHELLES	A2	CS MEAUX 1		
09H12	2	A3	ENTENTE FEMININE SUD S/M	A4	ST MARD		
09H24	4	B1	VAL D'EUROPE	B2	CS MEAUX 2		
09H36	5	B3	LOGNES	B4	VILLEPARISIS		
09H48	6	A1	CHELLES	A3	ENTENTE FEMININE SUD S/M		
10H00	7	A2	CS MEAUX 1	A4	ST MARD		
10H12	8	B1	VAL D'EUROPE	B3	LOGNES		
10H24	9	B2	CS MEAUX 2	B4	VILLEPARISIS		
10H36	10	A1	CHELLES	A4	ST MARD		
10H48	11	A2	CS MEAUX 1	A3	ENTENTE FEMININE SUD S/M		
11H00	12	B1	VAL D'EUROPE	B4	VILLEPARISIS		
11H12	13	B2	CS MEAUX 2	B3	LOGNES		

GROUPE A		MATCH 1			MATCH 2			MATCH 3			Total			Classement
Code	Equipe	Bp	Bc	Pt	Bp	Bc	Pt	Bp	Bc	Pt	Bp	Bc	Pt	
A1	CHELLES													
A2	CS MEAUX 1													
A3	ENTENTE FEMININE SUD S/M													
A4	ST MARD													

GROUPE B		MATCH 1			MATCH 2			MATCH 3			Total			Classement
Code	Equipe	Bp	Bc	Pt	Bp	Bc	Pt	Bp	Bc	Pt	Bp	Bc	Pt	
B1	VAL D'EUROPE													
B2	CS MEAUX 2													
B3	LOGNES													
B4	VILLEPARISIS													

Heure	MATCH	Equipe 1		Equipe 2		Score	
11H30	14	3A		4B			
11h40	15	4A		3B			
11h50	16	2A		1B			
12h00	17	1A		1B			
12h10	18	D14		D15			
12h20	19	V14		V15			
12h30	20	D16		D17			
12h40	21	V16		V17			

CLASSEMENT FINAL U11 F	
8	
7	
6	
5	
4	
3	
2	
1	

REGLEMENT

- Temps de jeu : 09 minutes

Départage en cas d'égalite sur la phase 1 (Par ordre de priorité) : Résultat direct/ Meilleure attaque/Meilleure Défense/TAB Mort subite

-Départage sur la phase 2 : TAB Mort Subite

CHALLENGE FUTSAL 77 U13 F

Heure	MATCH	Equipe 1		Equipe 2		Score	
13H30	1	A1	LOGNES 1	A2	CHELLES		
13H40	2	A3	MEAUX 2	A4	GRETZ		
13H50	4	B1	LOGNES 2	B2	VAL D'EUROPE		
14H00	5	B3	MEAUX 1	B4	LE MEE		
14H10	6	A1	LOGNES 1	A3	MEAUX 2		
14H20	7	A2	CHELLES	A4	GRETZ		
14H30	8	B1	LOGNES 2	B3	MEAUX 1		
14H40	9	B2	VAL D'EUROPE	B4	LE MEE		
14H50	10	A1	LOGNES 1	A4	GRETZ		
15H00	11	A2	CHELLES	A3	MEAUX 2		
15H10	12	B1	LOGNES 2	B4	LE MEE		
15H20	13	B2	VAL D'EUROPE	B3	MEAUX 1		

GROUPE A		MATCH 1			MATCH 2			MATCH 3			Total			Classement
Code	Equipe	Bp	Bc	Pt	Bp	Bc	Pt	Bp	Bc	Pt	Bp	Bc	Pt	
A1	LOGNES 1													
A2	CHELLES													
A3	MEAUX 2													
A4	GRETZ													

GROUPE B		MATCH 1			MATCH 2			MATCH 3			Total			Classement
Code	Equipe	Bp	Bc	Pt	Bp	Bc	Pt	Bp	Bc	Pt	Bp	Bc	Pt	
B1	LOGNES 2													
B2	VAL D'EUROPE													
B3	MEAUX 1													
B4	LE MEE													

Heure	MATCH	Equipe 1		Equipe 2		Score	
15H35	14	3A		4B			
15H45	15	4A		3B			
15H55	16	2A		1B			
16H05	17	1A		1B			
16H15	18	D14		D15			
16H25	19	V14		V15			
16H35	20	D16		D17			
16H45	21	V16		V17			

CLASSEMENT FINAL U13 F	
8	
7	
6	
5	
4	
3	
2	
1	

REGLEMENT

- Temps de jeu : 09 minutes

Départage en cas d'égalite sur la phase 1 (Par ordre de priorité) : Résultat direct/ Meilleure attaque/Meilleure Défense/TAB Mort subite

-Départage sur la phase 2 : TAB Mort Subite